



Calendrier

Novembre 2015

Mercredi 4/11	Permanence rencontre	local adh	17h30
	Un ou des volontaires		
Jeudi 12/11	Dépannage-Informatique	local adh	17h30
	Jo Duc		
Samedi 14/11	Cours Paleo	Salle Po	9h00
Samedi 14/11	Affaires de mœurs en Maurienne au XVIIIème siècle		
	Tous	Salle Po	15h00
	Jean Marc Dufreney		
Mercredi 18/11	Paleo lecture d'actes	local adh	17h30
	Jean Marc Dufreney		
Jeudi 19/11	Relevés Dépouillement	local adh	14h30
	Désiré Marcellin, Thierry Delean		
Mercredi 25/11	Permanence rencontre	local tous	17h30
	Des volontaires		

Décembre 2015

Mercredi 2/12	Généalogie Informatique	local adh	17h30
	Serge Michel		
Mercredi 9/12	Dépannage-Informatique	local adh	17h30
	Jo Duc		
Samedi 12/12	Cours Paleo	Salle Po	9h00
	Jean Marc Dufreney		
Mercredi 16/12	Paleo lecture d'actes	local adh	17h30
	Jean Marc Dufreney		
Jeudi 17/12	Relevés Dépouillement	local adh	14h30
	Désiré Marcellin, Thierry Delean		
Mercredi 23/12	Permanence rencontre	local tous	17h30
	Des volontaires		
Mercredi 30/12	Papillotes et chocolats	local tous	17h30

Edito

Nous ne nous en sommes même pas aperçus, le dernier numéro de MG Infos marquait la fin du premier quinquennat de l'équipe qui a reçu le flambeau des mains de Jo DUC au premier octobre 2010. Il s'agissait en effet du numéro 210, alors que le dernier de Jo était le 150.

Pendant ces cinq ans, nous avons fait de notre mieux pour d'abord maintenir le bulletin tel que Jo nous l'avait légué et partant du principe que qui n'avance pas recule, essayé d'améliorer la qualité. Et nous nous sommes aperçus de ce que la perfection est rarement perfectible!

La recette: chercher, fouiner, remuer la poussière des vieux grimoires et user le clavier et la souris de l'ordinateur à force de recherches. Lorsque l'on a trouvé, le travail est presque terminé, il ne reste

plus qu'à écrire. Mais que de fois a-t-on éprouvé l'angoisse de la page blanche! Heureusement, le terme d'équipe n'est pas galvaudé et il y a toujours une bonne âme pour envoyer un bout de texte et quelques photos (pas toujours exploitables, mais on fait avec!).

Nous pensons que l'esprit de MG Infos doit perdurer et que nos quatre modestes pages doivent rester le trait d'union indispensable entre l'Association et les adhérents, proches ou lointains. Et puis, comme le bulletin est comme les auberges espagnoles où l'on trouve surtout ce que l'on apporte, n'hésitez pas à apporter votre pierre, si modeste soit-elle à l'édifice.

Et de plus, l'équipe n'est pas inamovible. Si vous vous sentez une âme de journaliste, voire de scribouillard, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, notre moteur n'est pas toujours le talent mais le plus souvent la bonne volonté.

Pour notre part, nous continuons et nous espérons ne point vous décevoir, nous ne servirions plus à rien.

Pierre Blazy.

Et il y a cent ans...

5 octobre. Ferdinand, Tsar des Bulgares déclare la guerre à la Serbie. La position des armées serbes, pressées par les Bulgares et les Autrichiens, risque de devenir critique.

6 octobre. Une dernière attaque dans la région de Navarin et de Tahure permet seulement quelques gains de terrain. Nous faisons 25000 prisonniers dont 350 officiers, prenons 150 canons mais au prix de 125000 morts ou prisonniers et le front allemand n'a pas été percé.

18 octobre. En Russie, les allemands atteignent Kovno (Kannas) puis poussent au-delà du Niemen jusqu'à Vilno. Mackensen, remontant du sud, atteint Brest-Litovsk et pousse jusqu'aux marais de Pinsk. L'armée russe résiste et stabilise le front de Riga aux Karpathes en passant par Pinsk. Les allemands ont conquis des terres et fait des centaines de milliers de prisonniers. Le Grand Duc Nicolas abandonne le commandement des armées du Caucase, lequel est pris par le Tsar en personne.

Fin octobre. Pour aider les Serbes, les Alliés ouvrent un front en Grèce, malgré les protestations du roi Constantin. 65000 Français et 25000 Anglais débarquent à Salonique et occupent Florina et Monastir.

29 octobre. Longtemps silencieux, les députés français s'agitent. L'échec des trois offensives de Joffre fait naître des critiques acerbes à l'égard du Commandant en chef. Il ne suffit pas de les « grignoter », comme il l'a dit lui-même. Finalement, Viviani est renversé.....

30 octobre.et remplacé par Briand qui forme un nouveau gouvernement d'union nationale en donnant le portefeuille de la guerre au général Gallieni.

Conscription et remplacement en 1814.

Le texte suivant est extrait d'un lot de vieux papiers de famille. Il nous a paru digne d'intérêt, tant par le fond que par la forme. A ce sujet, nous avons respecté le texte intégral, avec ses tournures et son orthographe qui, souvent, nous a fait sursauter!

« Napoléon par la grâce de Dieu et les constitutions empereur des français, à tous présents et à venir salut
savoir faisons que:

Par devant les Notaires impériaux soussignés à la résidence de Chambéry, département du mont blanc, Barthelemy Blanchet et son collègue Hyacinthe Ract

furent présent sieur Alexis Coche cultivateur propriétaire domicilié dans la commune de St Sorlains d'Arves agissant tant de son chef que pour et au nom de Sorlains Coche son frère Mineur, conscrit de mil huit cent quatorze absent, que comme procureur fondé de Marie française, feu Jean Baptiste Coche, sa seur, déforme d'acte du vingt un Mars dernier aux minuttes de Jean Baptiste Bouttaz notaire d'une part

Et Sibuet françois aussi cultivateur domicilié de la commune de Saint Jean d'Arves d'autre part les dites deux communes arrondissement de St Jean de Maurienne.

Lesquels ont fait le traité suivant savoir le dt François Sibuet promet et s'oblige dès ce jour de remplacer le dt Sorlains Coche dans la conscription militaire, se rendre au corps et l'arme pour laquelle il sera destiné comme remplaçant le dt conscrit de suivre et subir le sort de celui-ci et rester à son poste et sous les drapeaux pendant tout le temps que devoit y rester le dt Coche, s'il marchoit lui-même en personne, sans pouvoir désempa-

Conscrits de 1814

rer, se soumettant en cas d'inexécution à ses présens engagements non seulement à toutes les peine prononcée par la loi contre les déserteurs mais encore à tous dépends dommages intérêts du comparant, du conscrit et de sa mandante et même de fournir un remplaçant s'il en est le cas. Le correspectif et pour cause de ce remplacement le dt sieur Alexis Coche et aux qualités qu'il agit et en vertu des pouvoirs contenus au mandat énoncé dont lecture a été faite et qui reste annexé au présent promet et s'oblige de payer au dt françois Sibuet dans le terme de deux ans, datte de ce jour pour la moitié et dans le terme de quatre pour l'autre moitié la somme de cinq mille francs, soit deux mille cinq cent francs pour chaque époque de paiement ayant présentement payé à compte du premier terme la somme de trois cent francs, qui ne reste par conséquent que pour deux mille deux cent francs. Le tout avec intérêts sur le pied de cinq pour cent par an, libres et exempts de toute retenue et impositions payable à la fin de chaque trimestre à terme échu entre les mains du procureur fondé du remplaçant avec convention. Cependant si le remplaçant se trouve avoir besoin avant le premier ou

le second terme de la somme de mille ou deux mille francs pour se retirer s'il avoit son congé ou qu'il fournit à ses frais un autre remplaçant le dt Coche sera tenu de le payer à réquisition et avant le terme, moyennant trois mois d'avertissement pourvu que le dt Sorlain Coche soit entièrement libre de la conscription militaire.



La Conscription

Le dt Alexis Coche déclare au nom de sa mandante que celle-ci n'est obligée que pour un quart dans la présente promesse et lui comparant se faisant fort pour son frère Sorlain pour les trois autres quarts bien entendu que si le remplacé décédoit, avec le comparant et la sœur de celui-cy sa mandante, la somme de cinq mille francs devra être prise: premièrement sur les droits du dt Sorlain Coche et en suite en cas d'insuffisance pour un quart sur le bien de la dte Marie Française qui comme sus est dit n'est obligée qu'à cette concurrence et pour le surplus sur le comparant affectant et hypothéquant spécialement pour sureté de sa promesse tant de son chef que comme mandataire de sa seur les biens que l'un net l'autre possèdent dans les communes de Saint Sorlain d'Arves et Saint Jullien consistant en vigne dans le dernier endroit et en batimens, jardins et placéages dans St Sorlain, près et champs;

Dont acte fait passé et lu à Chambéry en l'étude du notaire Blanchet l'un de nous es mains de qui reste la minutte le quatre avril mil huit cent treize et ont les parties signé à la minutte avec le notaire du dt après lecture faite. Signé: François Sibuet, Alexis Coche, Hyacinthe Ract Barthélémy Blanchet.

Enregistré à Chambéry le cinq avril 1813 fol 66 case 4 vol 59 reçu cinquante cinq francs décime compris chambre vingt huit centimes. Signé Roux.

Mandons et ordonnons au premier huissier sur ce requis de mettre les présentes à exécution à tou commandant et officier depositaire de nos armes de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis et à nos procureurs généraux et à nos procureurs impériaux de tenir main à l'exécution. C'est pourquoi nous avons fait sceller les présentes qui furent et signées à Chambéry le jour et au susdit première grosse au sieur Coche.

Signé Barthélémy Blanchet Notaire

Teneur de Procuration.

Napoléon par la grâce de Dieu et des constitutions empereur des français à tous ceux que ces présentes verron salut. Savoir faisons que le notaire Jean Baptiste Bouttaz reçu l'acte dont la teneur suit:

Par devant Moi, Jean baptiste Bouttaz, notaire impérial à la résidence de Saint Jean d'Arves canton (sud) de St Jean de Maurienne arrondissement de Maurienne département du mont blanc furent présens Alexis et Marie Française feu Jean Baptiste Coche domicilié

et demeurant en la commune de St Sorlains d'Arves lesquels voulant témoigner l'amitié qu'ils ont pour Sorlain Coche leur frère conscript appelé pour fournir le contingent de l'armée active de l'an huit cent quatorze, ont promis de concourir gratuitement à payer chacun un quart du prix du suppléant que le dt Sorlain Coche seroit admis de mettre pour le remplacer en la dite qualité et s'astreignent personnellement et solidairement de payer la moitié du prix convenu et des incombances nécessaires à faire à ce sujet. A ces fins la dite Marie Françoise Coche constitue pour son procureur le sieur Alexis Coche son frère auquel elle donne pouvoir, pour un quart seulement, de convenir et traiter avec telle personne qu'il jugera convenable, pour remplacer son dt frère dans le service où il est appelé, pour le prix et somme qu'il jugera à propos et pour le terme qu'il croira nécessaire, pour surêté de la dite somme promettant d'en payer les intérêts à dater des présentes en cas que le suppléant soit reçu et lui donne pouvoir d'en donner assurance de la manière qu'il croira nécessaire. Autrement, s'astreignant de relever son dt frère de tout acquis pourroit souffrir à ce sujet et d'approuver et ratifier tout ce qu'il fera, en vertu de ces présentes tant par écrit privé que par acte notarié, lui donnant pouvoir de faire donation de la somme qu'elle sera tenue de payer, en vertu de ces présentes à Sorlain Coche son frère par donation entre vifs et irrévocable ou de telle manière que sera trouvé nécessaire; et au cas qu'au Coche suppléant ne soit reçu, le présent sera regardé comme nul et non écrit. Dont acte lu aux parties. Fait à Saint Sorlain au village de Cluny le vingt un mars dix huit cent douze, en présence de Sorlain Coche, Joseph feu Barthélémy et Pierre François fils de Joseph Coche propriétaire, demeurant en cette commune, témoins requis qui ont signé sur la minutte avec le dt Alexis Coche et moi notaire, la marie françoise Coche ayant déclaré ne savoir signer de ce interpellé par moi notaire qui ai reçu le présent en minutte l'ai livré en première grosse étant enregistré au bureau de St Jean de Maurienne le vingt quatre mars dix huit cent douze fol trente deux case 6. Reçu provisoirement trois francs trente centimes, décime compris, sauf et réserve droit proportionnel à percevoir sur l'acte de donation effectif lors de l'effectuation du remplaçant signé à la minutte par monsieur Jourdan receveur.

Mandons et ordonnons à tout huissier sur ce requis de mettre les présentes à exécution, à nos procureurs généraux et impériaux près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de force publique d'y prêter main forte. Les présentes signé Jean Baptiste Bouttaz. Pour copie conforme Barthélémy Blanchet notaire. »

Collection privée.

Marmottes

Samedi 10 et dimanche 11 octobre derniers, Maurienne Généalogie était l'invité d'honneur du Forum des 10 ans de l'Association « les Marmottes de Savoie ». Jean Marc Dufreney, Désiré Marcellin, Marie Louise et Pierre Blazy avaient fait le déplacement. L'accueil traditionnellement chaleureux de Luc Assous, président des Marmottes, nous mit tout de suite dans l'ambiance. Notre participation active s'est traduite par deux conférences de Pierre Blazy et une de Jean Marc Dufreney. Les festivités du dixième anniversaire n'ont pas fait oublier la gé-

néalogie et de nombreux et fructueux contacts ont été noués. Le



seul bémol réside dans le beau temps qui a détourné dimanche après midi les visiteurs éventuels. Les autres années, un véritable déluge nous amenait des visiteursqui venaient se mettre à l'abri!

Le brain trust des

Marmottes nous a assu-

Le stand MG

ré de sa présence l'an prochain au 20ème anniversaire de Maurienne Généalogie.

Pierre Blazy

Cours Paléo

Samedi matin 10 octobre ont repris les cours de paléo. Nouvelle année scolaire, nouveau rythme (8 leçons au lieu de 6) et nouveau programme plus élaboré. Le professeur, seul, n'a pas changé, et si trois « anciens » de l'an passé ont abandonné pour des raisons diverses, trois nouveaux ont fait leur entrée dans la classe, rétablissant le quota.

Réunion de Bureau.

Le Bureau de l'Association s'est réuni au siège le samedi 17 octobre à 17 heures 30.

Etaient présents: Jean Marc Dufreney, Jo Duc, Blandine Dujour, Pierre Gret, Louis Paulin et Pierre Blazy.

Question hors ordre du jour: l'UAGPS (Union Généalogique des Pays de Savoie), qui avait été créée en 2010 pour assurer l'organisation, par les trois associations savoyardes (AREDES, Cercle Généalogique de Savoie, Maurienne Généalogie) du troisième Forum régional à Chambéry est mise officiellement en sommeil. Le reliquat des fonds a été partagé entre les trois associations pour une somme de 142,27€ chacune.

Visite aux Archives Départementales.

Elle aura lieu le 22 octobre prochain. 16 adhérents se sont inscrits pour la visite de l'après-midi, la plupart souhaitant participer dès le matin et voir comment se passent les opérations de collecte des informations. Pendant que les « chevrons » continueront à piller les archives, les novices, sous la houlette de Jean Marc s'initieront au fonctionnement de la salle de lecture.

Bilan des activités estivales.

Géné St So: trois adhésions, de nombreux contacts, accueil remarquable de la commune et de l'Office du Tourisme. Expérience très positive.

Grand Châtelard: très bien, mais pour certains, ce fut haut!

Saint André: excellente impression, journée préparée de main de maître par l'équipe en place.

FORA St Jean: matinée peu animée, mais toujours des contacts intéressants.

Les permanences d'été n'ont pratiquement vu que des locaux, et encore impliqués dans la vie de l'Association. La question de leur utilité est à nouveau posée.

Faux monnayeurs: sujet intéressant et magistralement traité.

Forum des Marmottes: comme à l'accoutumée, organisation parfaite

et accueil des « Invités d'Honneur (nous!) » au dessus de toute critique.

Géné St Ju. Louis Paulin, inspiré par Géné St So de 2015, prépare Géné St JU à Saint Julien, probablement le 29 mai. Affiches et flyers sont déjà en préparation.

20ème Anniversaire. Nous le fêtons les 12 et 13 novembre 2016. Le programme en sera élaboré dès le mois de mars, des pistes sont déjà à l'étude.

A la prochaine Assemblée Générale seront proposés les doublements de responsabilité au Bureau:

-Josette Limousin à MG Infos (entrera au Bureau).

-Pierre Gret et Désiré Marcellin : vice-Présidents.

-Blandine Dujour: Trésorière adjointe.

La réunion s'est terminée à 20h45.

Pierre Blazy.

.SOS Archives départementales.

Jeudi 22 octobre 2015, 8 heures 30. Dès l'ouverture des portes des Archives départementales, un commando de quinze mauriennais (ou assimilés!) envahit la salle de lecture, bien décidé à glaner le maximum de « substantifique moelle ». Imaginez que pour les généalogistes, il s'agit là de la vraie caverne d'Ali Baba! Donc la matinée soit pour les chevronnés, soit pour les novices, s'est passée à « pomper » dans les fonds toutes sortes de renseignements pour leur propre compte ou pour le compte de l'Association. L'après midi



Le « raid » mauriennais

était réservé à la visite des locaux des Archives. Construite comme le cheminement d'un document archivé, celle-ci commençait par le quai de débarquement où arrivent tous les dépôts, et que des dires de Lucie, notre guide, on a rarement vu aussi propre!

Vint ensuite la salle de dépoussiérage. Chacun sait que rien n'est si sale que le papier, qui semble par moments générer sa propre poussière. Ce qui caractérise les opérations de nettoyage, c'est l'extrême minutie apportée à leur mise en œuvre. Et même si de gros aspirateurs trônent sur les tables, les petits pinceaux à soies souples sont encore à l'honneur. De là, on passe au conditionnement, en boîtes de carton fort, ignifugé (en partie), hydrofugé et teint en gris très sombre pour écarter toute lumière parasite. Direction ensuite la salle de transit où attendent les fonds en attente de rangement définitif. Un détour par la salle de numérisation nous montre d'énormes rouleaux de parchemin en cours de traitement ainsi que des machines

énormes destinées à la « mise en boîtes » de documents à conserver et pour lesquels la numérisation facilitera la consultation et la sauvegarde.

La salle de tri est la dernière étape avant la mise en place dans le magasin approprié à la conservation (l'atmosphère y est de 12 à 14° centigrades et de 55% d'hygrométrie ». Situés dans les étages du bâtiment, ces magasins ne sont pas admis à la visite, la présence de visiteurs étant susceptible de générer des entrées de moisissures ou de bactéries.

Un mot sur les archives numériques, de plus en plus nombreuses, plus faciles à mettre en œuvre que le papier mais qui posent un problème pour l'instant insoluble: malgré le peu de recul, on sait déjà que ces archives ont une durée de vie très limitée (moins de dix ans) et qu'il faudra trouver très vite une solution au risque de tout perdre. Pour l'instant, aucun support (clé USB, CD, DVD, bande magnétique, disque dur) n'apporte suffisamment de garanties de longévité. Lorsque l'on sait que le plus vieux document des AD est un parchemin de 985, on comprend l'inquiétude des responsables pour les temps à venir.

Pierre Blazy.



vous propose :

AFFAIRES DE MOEURS EN MAURIENNE AU XVIIIÈME SIÈCLE

Samedi 14 novembre
à 15h,
salle

polyvalente de
Villargondran
Entrée libre

Emmenez vos amis!